

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998 - Concession de l'abattoir des Tilleroyes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville a, par convention et cahier des charges du 11 juillet 1982, délégué à la SICA-GAB, pour une durée de trente ans à compter du 16 juillet 1982, la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un abattoir aux Tilleroyes et concédé à cette société l'exploitation de cet établissement à ses risques et périls.

1. Activité du service délégué en 1998

Aucune observation particulière n'est à formuler quant à la qualité de la prestation fournie par la SICA-GAB, qui est tenue d'accepter tout abattage sollicité, que ce soit des sociétés (satellites de l'abattoir : BELOT et Arcadie ou externes au complexe Abattoir) mais également des bouchers de la place ou des particuliers (abattage familial). Cet établissement est également sollicité en cas d'abattage d'urgence.

Faits marquants de 1998 :

* l'activité abattage (poids fiscal) s'est maintenue quasiment au même niveau en 1998 qu'en 1997 (respectivement 13 416 tonnes et 13 486 tonnes) malgré les effets néfastes de la crise de la vache folle.

* on a constaté une baisse de tonnage sur les gros bovins (- 3 %), les veaux (- 8 %) et les chevaux (- 25 %). Par contre, l'abattage des porcs et des moutons continue à largement progresser (+ 8 % et + 22 %).

* la chute spectaculaire des prix des déchets (suifs, os et autres déchets) entraîne un manque à gagner en 1998 de 185 KF,

* l'arrêt de la production de boyaux de bovins depuis juin 1997 a entraîné le licenciement de trois personnes au début de 1998.

* les consommations d'énergies ont augmenté de manière significative (+ 12,2 %), par rapport à 1997, en raison d'un problème constaté au niveau du compteur. En fait, le niveau 1998 est sensiblement le même qu'en 1996.

Ceci étant, le concessionnaire a fait face à ses engagements vis-à-vis de la Ville et de l'Etat : il a reversé les taxes collectées (la taxe d'usage servant à couvrir une grande partie des emprunts contractés) et réglé le loyer dû (charges non couvertes par le produit de la taxe d'usage correspondant aux parties privatives de l'Abattoir).

2. Comptes du service délégué en 1998

a) Comptes du délégataire :

Bilan :

Les provisions pour renouvellement des immobilisations (appartenant à la Ville de Besançon) s'élèvent à 4 752 KF.

Le report à nouveau reste fortement négatif (- 2 300 KF), ainsi que le fonds de roulement (- 390 KF).

La trésorerie disponible est en augmentation (+ 1 855 KF pour 1 229 KF en 1997).

Exploitation : elle demeure fragile.

Le chiffre d'affaires s'est réduit de près de 5 %.

La réduction des frais de personnel (- 5,2 %) est atténuée par la hausse importante des charges externes (surtout en consommation d'énergie). Malgré tout, le résultat d'exploitation, tout en restant négatif (- 247 KF), s'est largement amélioré par rapport à l'exercice précédent (- 893 KF).

Les mesures prises (arrêt de la production de boyaux de bovins), dont le plein effet se fera sentir en 1999, et le retour espéré à la confiance des consommateurs devraient permettre de poursuivre en 1999 le redressement financier entamé en 1998.

b) Rapport financier avec la Ville

La SA SICA-GAB a, en 1998, versé à la Ville 3 166 212,03 F au titre de la taxe d'usage et 204 503 F pour le loyer. L'activité ayant été supérieure aux prévisions inscrites au budget primitif, apparaissent un excédent de 105 809,70 F de la taxe d'usage au titre de 1998 et un solde 1997 non affecté de 358 396,81 F.

«**M. DUMONT** : Je voulais savoir si on a une quelconque responsabilité concernant les contrôles sanitaires à l'intérieur de l'abattoir.

M. LE MAIRE : Non, c'est la direction des services vétérinaires qui assure tout cela au sein de l'abattoir public.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, j'ai pris contact avec les services vétérinaires parce qu'effectivement on pouvait se poser la question par rapport à notre abattoir, savoir comment était contrôlé à Besançon ce problème de la dioxine. C'est vrai que les contrôles ont été faits très rapidement puisque dès le 28 mai on a averti les consommateurs et dès le 2 juin le Gouvernement a donc décidé de retirer les produits suspects : oeufs, poulets et d'autres denrées. A l'abattoir de Besançon, ces contrôles ont été faits et tous les restaurants, les supermarchés ont été avertis. Il n'y avait, je crois, que quelque 2 000 poulets belges qui sont stockés sous cellophane pour l'instant et mis au frigo, donc les contrôles ont été effectués dans de bonnes conditions. C'est vrai qu'on a beaucoup accusé les pouvoirs publics dans un certain nombre de domaines d'agir tardivement. Mais dans ce domaine très sensible de l'alimentation, l'Union Européenne et le Gouvernement ont agi très vite ; de même au niveau local, ces dispositions ont été suivies très efficacement.

M. LE MAIRE : Je crois que je n'ai pas vu de poulets belges du côté des abattoirs mais c'est vrai que c'est un travail qui est fait avec beaucoup de sérieux par la société SICA-GAB».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1999